

ASSEMBLÉE NATIONALE5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORêt - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE365

présenté par
M. Peiro, rapporteur**ARTICLE 7**

A la fin de l'alinéa 22, substituer au mot :

« instance »,

le mot :

« commission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle, l'article L. 440-4 du code de commerce visant la commission d'examen des pratiques commerciales.